




Délibération N°11_2023
Votée le 11 avril 2023
Objet : Cotisations 2023

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le 
ID : 087-200024743-20230411-D11_2023-DE

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le 11 avril à 18h30, l'assemblée générale du **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**, dûment convoquée le 30 mars 2023, s'est réunie en session ordinaire à la salle polyvalente à Jourgnac, sous la Présidence de Monsieur Philippe BARRY.

Présents : Mrs. Jean-Claude SAUTOUR, Jean-Luc CELERIER, Pascal PAGNOU, Olivier CHATENET, Richard SIMONNEAU, Jean-Pierre PATAUD, Christian DESROCHE, Loïc GAYOT, Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Marc LIEBSCHUTZ, Pascal THEILLET, Denis VARENNE, Aurélien BRUNET, Claude CASSAT, Francis PONTEGNIE (x2), Mme Marie-Jeanne NICAUD

Pouvoirs : M. Antony THEYS à Pascal CLUZEAU, M. Eric LAVOREL à Jean-Luc CELERIER

Excusés : Mrs Patrick ROBERT, Sébastien DELOMENIE, Antoine-Serge CORREIRA, Gérard BOUCHETEIL, Philippe JANICOT, Bruno CHAPLOT, Mmes Marie LAPLACE, Emilie RABETEAU

Secrétaire de séance : M. Richard SIMONNEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts et le règlement intérieur du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne,

Vu le Budget Primitif 2023 et les perspectives 2023-2028,

Le comité syndical après en avoir délibéré :

DECIDE

Article unique :

Après en avoir délibéré, les membres du Comité décident, pour 2023, d'adopter le mode de calcul des cotisations des communes et communautés de communes au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne selon le tableau joint en annexe.

Pour Extrait Conforme

Fait à Aix sur Vienne, le 11/04/2023

Le Président,

Le secrétaire de séance : **Richard SIMONNEAU**

Philippe BARRY

| | |
|-------------------------|--|
| Nombre de délégués : 35 | Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : |
| Présents : 20 | |
| Votants : 22 | |
| Pour : 22 | Contre : |
| Abstention : | Publication ou Notification le : |